

■ **CSCI Manixab**, à Echandens, services et conseils en informatique, en faillite (FOSC du 11.12.2000, p. 8427). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 29 novembre 2000. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.
Journal no 4449 du 06.05.2003
(00985980 / CH-550.0.042.707-8)